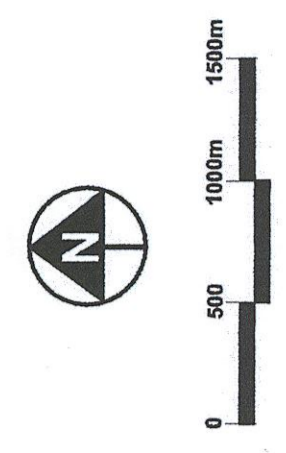


**LEGENDE**

	Principaux cours d'eau		Pente inférieure à 5 %
	Cours d'eau		Pente de 5 à 20 %
	Limite du bassin versant de la LEYSSE		Pente supérieure à 20 %



Ministère de l'Équipement, des Transports  
et du Logement

**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATIONS  
DU BASSIN CHAMBERIEN AMONT  
(P.P.R.I.)**

Saint-Sulpice, Valme, Saint-Thibault de Courcelles, Courcelles, Montmorillon, Joux-Vallois, La Pluche, Les Ouches, Thoiry,  
Saint-Jean-de-Croix, Saint-Jean-d'Arvey, Courmayeur, Pargny, Semnoz et Vézé-Pargny

APPROUVE PAR ARRETE PREFECTORAL DU 03/12/2002

DOCUMENTS REGLEMENTAIRES DU P.P.R. INONDATION

DOSSIER B :

**Planche B3  
Cartographie du relief du bassin de la Leysse**

Vu pour être annexé à la  
Déclaration d'Utilité Publique  
relative au P.P.R.I.  
En date du 28/05/2013  
Le Maire,  
François GALET



Direction Départementale de l'Équipement de la Savoie  
Service de l'habitat et de l'environnement / TE  
1, rue des Cèdres - 73011 CHAMBERY - B.P. 1106  
Tél. : 04.79.71.74.47 Fax : 04.79.71.74.40

